AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-7-71 198052

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS

C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Après la longue période de sécheresse observée depuis le début du mois de Juillet, le Mildiou de la vigne rencontre à nouveau des conditions climatiques très favorables à son développement. L'état sanitaire du vignoble est, dans l'ensemble, satisfaisant mais les pluies orageuses abondantes de ces derniers jours ont pu permettre des contaminations.

En conséquence, un nouveau traitement est nécessaire dans toutes les vignes où la maladie existe et il devra être appliqué au début de la semaine du 2 au 8 Août. Dans les autres vignes, attendre un nouvel avis de la Station.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Ce champignon peut s'attaquer aux grappes jusqu'à la récolte. Le traitement dirigé contre le Mildiou de la vigne sera également efficace contre cette maladie.

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol des papillons de Cochylis et d'Eudémis n'est pas terminé et de nouvelles pontes ont été déposées, surtout dans les vignes fréquemment attaquées par ces ravageurs. Dans ces vignes, des pénétrations sont donc à craindre au cours de la semaine prochaine. Le traitement conseillé dans notre bulletin du 21 Juillet et qui devait être exécuté à la fin de la semaine dernière a été souvent lessivé peu après son application par les pluies abondantes de ces derniers jours.

En conséquence, un nouveau traitement est conseillé dans les vignes où des dégâts ont été observés au cours de la première génération. Ce traitement devra être appliqué au début de la semaine prochaine.

Nous rappelons que les poudrages sont à préférer aux pulvérisations dans la lutte contre la deuxième génération de vers de la grappe et que les produits pouvant être utilisés sont mentionnés dans l'édition spéciale du bulletin de la Station d'Avertissements Agricoles qui a été remise à chaque abonné.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques restent favorables à l'activité de ce ravageur dont les premiers papillons du deuxième vol sont apparus depuis quelques jours. Des pontes ont été déposées et des pénétrations assez importantes risquent de se produire, particulièrement dans les vergers où des dégâts ont été observés au cours de la première génération.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P./178

.../...

Le traitement qui a été appliqué conformément aux indications données dans notre bulletin du 7 Juillet est arrivé en fin d'efficacité. Les vergers protégés selon les indications données dans notre bulletin du 21 Juillet ne sont plus protégés, à la suite des pluies abondantes de ces derniers jours.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement au début de la semaine prochaine en tenant compte des délais d'emploi des pesticides qui ont été précisés dans notre bulletin N° 127 d'Avril 1971.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Compte tenu des conditions climatiques actuelles, il est conseillé de profiter du traitement dirigé contre le Carpocapse pour ajouter un fongicide efficace contre la Tavelure.

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

L'évolution de la maladie est restée stationnaire depuis le début du mois et l'état sanitaire des cultures est, dans l'ensemble, satisfaisant. Afin d'éviter des contaminations sur tubercules en fin de végétation, nous rappelons l'intérêt de procéder au défanage des cultures dès l'apparition des premières taches (voir notre bulletin du 28 Juin 1971).

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE

Après la période sèche que nous venons de traverser, il est conseillé de reprendre la protection des cultures de tomates en tenant compte des indications données dans nos bulletins des 23 et 28 Juin 1971.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS